

petitmars

Magazine

Juillet - Août 2018



Dossier

Le correspondant
défense de la commune

22, boulevard Saint-Laurent
44390 PETIT-MARS
02 40 72 77 16
www.petitmars.fr



Retour en images...



Lors de la cérémonie du 8 mai, le diplôme de président d'honneur a été décerné à monsieur Michel Dupas, par le bureau de l'UNC pour ses 30 ans de service au sein de l'association.

Nouveau à Petit Mars

**BESOIN D'AIDE ???
APPELEZ-MOI**

Ménage, repassage et
garde d'enfant de plus de
3 ans
A VOTRE DOMICILE

C Services
06.67.72.26.91
cindyleboulicaut@hotmail.fr

CHAUFFEUR PRIVÉ
06.24.25.70.25

OLIVIER LE DUC
tontonoliv82@icloud.com

Trajets et déplacements | en toute sérénité et confort
privés | professionnels

SOMMAIRE

Vie municipale	3
L'éditorial.....	3
Dossier.....	4
Petit dej' pour l'accueil des nouveaux arrivants	6
Aménagement du Bourg : Suivi des travaux.....	6
Attention la ligne 48 sera modifiée cet été !	6
Dégradations.....	7
Départ en retraite de Marie-Claude PESLERBE	7
Conférence pour le centenaire de la fin de la Première guerre mondiale.....	7
Repas des aînés.....	8
Rendez vous de l'ordre.....	8
Nouvelle aire de jeux au Dareau.....	8
Local Jeune.....	9
La plan canicule.....	10
Forum des associations.....	11
PLUi.....	12
STOP aux incivilités de voisinages.....	12
Gérer au mieux ses déchets verts.....	12
Vie associative	14
Portes ouvertes langues et informatique.....	14
Taï Chi Marsien.....	14
Club de la Bonne Humeur.....	15
La gymnastique d'entretien seniors.....	15
Repas Téléthon.....	15
Vie intercommunale	16
Erdre canal forêt, votre nouvel office de tourisme !.....	16
Coopérative jeunesse de services	17
Vie pratique	18
Parole aux élus	19
Agenda	20

Ludovic DELONGLEE
Conseiller délégué
aux affaires scolaires



C'est avec soulagement et satisfaction que nous avons appris le maintien du nombre de classes à l'école Guy de Maupassant et à l'école Sainte Marie, alors même que les deux établissements étaient placés en surveillance avec des fermetures à suivre. Les efforts de la commune ont été récompensés avec l'arrivée de nouvelles familles qui ont pris leur quartier au sein des récents programmes immobiliers.

Comme une majorité de conseils d'écoles, l'école Guy de Maupassant s'est prononcée en faveur de la classe sur quatre jours à la rentrée de septembre 2018. Les cours débuteront à 8h45 pour finir à 16h45. L'accueil de loisirs sera remis en place le mercredi matin.

A noter également sur cette fin d'année scolaire, l'action menée par l'école Sainte Marie qui a permis aux enfants de s'initier aux arts du cirque sur une période de 15 jours. Le succès était au rendez-vous avec à la clé, deux belles représentations offertes aux parents.

Au niveau du restaurant scolaire, une nouvelle cuisinière vient d'être nommée depuis le 1^{er} juin, en remplacement de Marie Claude qui a œuvré pendant 28 années auprès de nos enfants. Nous lui souhaitons une excellente retraite et souhaitons la bienvenue à Sandrine qui continuera à éveiller les papilles de nos chérubins. Il sera prévu également de nouveaux investissements pour la cuisine avec le remplacement du lave vaisselle et d'un four mixte.

L'école Guy de Maupassant « connectée »

Cet été sera l'occasion de réaliser le câblage pour l'ensemble des classes afin d'obtenir une connexion filaire de qualité, avec également l'installation d'un système d'alerte intrusion.

L'acquisition de vidéoprojecteurs interactifs devrait être opérationnelle d'ici la fin de l'année 2018, avec pour objectif de favoriser le travail collaboratif des élèves et d'intégrer le développement des usages numériques à l'école.

Au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, je vous souhaite de passer d'agréables vacances et souhaitons à notre équipe de France de football le meilleur pour leur mondial en Russie, rappelez-vous il y a 20 ans...

DOSSIER « LE CORRESPONDANT DÉFENSE DE LA COMMUNE »

LE CORRESPONDANT DÉFENSE DE LA COMMUNE

Le statut de Correspondant Défense a été créé en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants. La fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces. Au sein de chaque conseil municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

Il est localement un lien, un vecteur d'information, un point de contact pour tous, en matière de Défense : jeunes scolarisés ou non, actifs, retraités, associations, entreprises, élus...

Les 3 axes de sa mission :

- Information sur la défense (recrutement, volontariat, réserves)
- Parcours citoyen (enseignement de la défense, recensement, journée défense et citoyenneté)
- Solidarité et mémoire (sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire, participation aux commémorations, organisation d'expositions, de conférences, ...)

Pour notre commune, le correspondant défense est le maire Jean-Luc BESNIER.



LES ARMÉES RECRUTENT :

Que ce soit dans le cadre d'emploi d'active ou d'emploi de réserve, les armées recrutent.

Le **Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées** (réunissant l'armée de Terre, l'armée de l'Air et la Marine Nationale) se situe dans le bâtiment de la Journée Défense et Citoyenneté au n°16 de la rue des Rochettes à Nantes.

Numéro de téléphone du CIRFA est : **02 28 24 20 40**



LA RÉSERVE RECRUTE TOUTE L'ANNÉE

Le 13 octobre 2016, la **garde nationale** a été officiellement créée. C'est un modèle pragmatique, adossé à une base existante et reposant sur deux piliers : les réserves opérationnelles de premier niveau des Armées et formations rattachées relevant du ministère des Armées, ainsi que les réserves opérationnelles de premier niveau de la gendarmerie nationale ainsi que les réserves civiles de la police nationale, relevant du ministère de l'Intérieur. Pour plus d'informations sur ces réserves, rendez-vous sur le portail de la Garde nationale :

www.gouvernement.fr/garde-nationale

Pour vous engager en tant que réserviste opérationnel du ministère des Armées, veuillez consulter les informations puis déposer votre candidature sur le site :

www.etrereserviste.fr ou www.reservistes.defense.gouv.fr/

Aucune condition de diplôme n'est exigée pour intégrer la réserve opérationnelle des armées. L'armée de terre, l'armée de l'air et la Marine nationale recrutent des personnes de sans diplôme à bac+5. Les directions et services du ministère de la Défense recherchent des personnes avec une qualification minimum.

ET À NANTES POUR LES JEUNES : L'ACADÉMIE DES CADETS DE LA DÉFENSE

• Pourquoi ?

C'est pour découvrir, à travers diverses activités, de multiples possibilités de devenir un citoyen actif. C'est aller beaucoup plus loin dans la démarche que l'Enseignement moral et civique dispensé au collège et au lycée.



- **Pour qui ?**

C'est pour des lycéens et lycéennes – inscrits en classe de seconde ou première de lycées publics et privés de l'agglomération nantaise et de Loire Atlantique – qui souhaitent s'impliquer dans une démarche de citoyen.

La promotion 2017-2018 était composée de 28 cadets issus de 12 lycées publics ou privés. Il y a 40 places à pourvoir pour la prochaine session.

- **Quoi ?**

C'est à la fois un ensemble d'« activités » sportives et de découvertes, et une « formation », sur l'organisation et le fonctionnement du monde qui nous entoure.

Ce sont des rencontres et des échanges privilégiés avec des « grands témoins », acteurs et décideurs de ce qui constitue le monde dans lequel nous évoluons.

Ce sont des activités sportives encadrées par des spécialistes.

C'est un ensemble d'interventions d'experts, ainsi que de professeurs détachés par l'Education nationale.

C'est rencontrer et échanger avec des acteurs qui contribuent au fonctionnement du monde qui nous entoure, et pas uniquement dans le domaine militaire : Préfet, conseiller diplomatique ou ancien ambassadeur, élus de collectivités locales, militaires impliqués dans l'organisation de la Défense de notre pays, spécialiste de la Course d'orientation, spécialistes de différents domaines militaires...

C'est aussi une formation aux actes réflexes et aux gestes de premier secours.



- **Quand ?**

Les Cadets s'engagent à réaliser la totalité du cycle de formation.

A titre indicatif, les séances pour la session 2017-2018 se tenaient :

- 11 mercredis après-midi d'octobre à mai
- 4 samedis toute la journée d'octobre à mai
- le matin du 8 mai (jour férié)

Une période bloquée (stage final permettant de valider le parcours de Cadet de la Défense) se déroulera du mardi 10

juillet au samedi 14 juillet 2018 inclus. L'assiduité et la ponctualité sont de rigueur ! Les absences injustifiées pourront donner lieu à l'exclusion définitive de la formation.

- **Où ?**

C'est en centre-ville à Nantes, l'Académie des Cadets de la Défense de Nantes est située dans des quartiers militaires. Tous les déplacements hors de Nantes sont assurés – sans frais pour les Cadets – par l'Académie des Cadets de la Défense de Nantes.

- **Combien ?**

C'est entièrement gratuit ! Ceci grâce au soutien des Armées et aux aides de la Ville de Nantes.

- **Avec qui ?**

C'est le fruit d'un partenariat : l'Association des sous-officiers de réserve de Nantes (ASOR 44) -à l'origine de la création de l'Académie des Cadets de la Défense de Nantes- a le soutien des Armées (Officier Général commandant la Zone de Défense et de Sécurité Ouest) et de l'Education Nationale (Rectorat et Direction départementale des services de l'Education Nationale de Loire-Atlantique).

L'Union départementale des sapeurs-pompiers de Loire-Atlantique est également associée à la démarche, pour la formation aux gestes de premiers secours.

- **Comment ?**

C'est sur étude du dossier de candidature, avec autorisation écrite du/des détenteurs de l'autorité parentale (les parents) pour les mineurs. Un certificat médical d'aptitude aux activités sportives et à la vie en collectivité est obligatoire.

PETIT DEJ' POUR L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS



« Un petit déj' des nouveaux arrivants » est organisé le samedi 1er septembre à 10h30, Salle Bleue- rue de l'Egretièrre.

Cette rencontre permettra de présenter la commune aux nouveaux Petits Marsiens et d'établir le contact avec les élus et les services.

Cette cérémonie invite les nouveaux venus à partager l'histoire de la commune, ses projets mais aussi sa vie culturelle, sportive, économique...

Si vous êtes arrivés dans la commune depuis septembre 2017, faites vous connaître pour participer à cet accueil soit par mail à communication@petitmars.fr soit auprès de la mairie.

AMÉNAGEMENT DU BOURG : SUIVI DES TRAVAUX

Depuis quelques mois, l'aménagement du bourg est en cours et il engendre quelques modifications de circulation.

Afin de vous permettre d'être informé sur l'avancée des travaux et connaître les désagréments occasionnés, une information permanente, mise à jour en temps réel, va être créée en page d'accueil du site internet de Petit Mars (www.petitmars.fr).

Merci de votre compréhension.

ATTENTION LA LIGNE 48 SERA MODIFIÉE CET ÉTÉ !



Du 7 juillet au 31 août : Les arrêts « Eglise » et « Furetière » ne seront plus desservis par la ligne 48.

L'arrêt « Pharmacie » fera donc office de départ et terminus de ligne.

A compter du 1er septembre :
L'arrêt « Eglise » sera déplacé au nord du bourg au niveau du groupe scolaire « Guy de Maupassant ».
L'arrêt « Furetière » sera à nouveau départ et terminus de ligne.

DÉGRADATIONS

Quel dommage de voir des installations neuves déjà dégradées ! Des actes de vandalisme ont été perpétrés dans les toilettes publiques récemment installés sur le parking derrière la place du Four.

Ces personnes non respectueuses des locaux mis à disposition du public. S'ils sont pris sur le fait, ils devront tout remettre en état (nettoyage voire paiement des frais engagés). Si mineurs, à charge des parents.



DÉPART EN RETRAITE DE MARIE-CLAUDE PESLERBE



Après 28 années de service passées auprès des enfants en tant que responsable du restaurant scolaire Mme Marie-Claude PESLERBE a fait valoir ses droits à la retraite.

Nous la remercions pour son engagement et tout le travail apporté pour tous les enfants de notre commune. Un moment a été partagé pour fêter l'évènement avec la participation des élus et d'anciennes adjointes aux affaires scolaires.

CONFÉRENCE POUR LE CENTENAIRE DE LA FIN DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

En hommage à nos soldats morts pour la France et pour perpétuer le devoir de Mémoire, cette année 2018 est marquée par des événements liés à la Première Guerre Mondiale.

Notre commune PETIT MARS a décidé, dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, de créer un nouveau monument aux Morts qui sera inauguré le 6 octobre 2018 à 11h.

A cette occasion, la commune de PETIT MARS organise une conférence, présentée par Xavier TROCHU, historien et archiviste aux archives municipales de Nantes, spécialiste de la Première Guerre Mondiale.

Cette conférence sera consacrée aux différents hommages rendus aux morts de la Grande Guerre, pendant et après la guerre.

Cette conférence aura lieu le **vendredi 21 septembre 2018 à 20h à la salle Planète Mars** de PETIT MARS.

L'entrée est libre et ouverte à tout public. Durée d'environ 45 min avec séance de questions/réponses en fin de conférence.

Notez bien cette date dans vos agendas, nous vous attendons nombreux pour ce moment d'histoire.

REPAS DES AÎNÉS

Pour 2018, toutes les personnes de 67 ans et plus sont invitées à notre repas annuel. Ce repas aura lieu **le dimanche 7 octobre 2018 au restaurant « LE SAINT LAURENT»**. Une invitation sera envoyée fin août, début septembre.

Si vous ne recevez pas d'invitation parce que vous n'êtes pas inscrits sur la liste électorale ou par suite d'un oubli, n'hésitez à contacter la mairie.

RENDEZ VOUS DE L'ERDRE DU 27 AOUT AU 2 SEPTEMBRE



Vendredi 31 août au Port de la Rivière à Petit Mars :

10h30 Passage des bateaux

11h30 et 14h30 : Concert de jazz

Comme chaque année, les Rendez-vous de l'Erdre font étape à Petit Mars. La flotte et la Belle Plaisance passeront au Port de la Rivière vers 10h30.

Ensuite, c'est le jazz qui prendra le relais avec 2 concerts le premier à 11h30 et le second à 14h30.

Ceux qui le souhaitent auront la possibilité de pique-niquer sur place, le bar mis en place par les Petits Jardins Marsiens sera heureux de vous accueillir.

NOUVELLE AIRE DE JEUX AU DAREAU



Tous les parents et les assistantes maternelles l'attendaient.... Et voilà, elle est terminée.

Cette aire de jeux, pensée en commission avec des assistantes maternelles, voit le jour pour le printemps. Cette réalisation a été voulue par le conseil municipal pour donner aux enfants de la commune un endroit ludique et propice aux rencontres et aux jeux avec les copains. Nous vous invitons donc tous à l'investir pour y partager de joyeux moments. Une pergola avec des tables et des bancs ainsi qu'une table de ping-pong viendront, dans les mois à venir, s'y ajouter pour d'éventuels pique-niques ou goûters.

Nous demandons à tous de respecter cet endroit et les consignes d'usage notamment l'interdiction d'y entrer les vélos et trottinettes et de laisser les enfants sans surveillance.

CET ÉTÉ, VIENS AU LOCAL JEUNES !!



Ouverture
du 2 juillet au 3 août
et du 20 au 31 août 2018

Local jeunes – Centre René Cassin
Route de Nort sur Erdre

Ouvert à tous les jeunes de Petit Mars
âgés entre 12 et 18 ans,
le local jeunes les accueille
du lundi au vendredi de 14h à 19h.

Soirées sur demande de 20h à 23h.

Adhésion annuelle de 10€.

Tarif des activités en fonction
du coefficient familial.

Inscriptions les 9, 13, 20 et 27 juin
entre 14H et 18H au Local jeunes.
Renseignements au 06.16.03.17.93
ou local.jeunes@petitmars.fr

JUILLET

Bivouac
sport/nature
Abbaretz
les 10 et 11

Olympiades
le 12

Tournoi
Tchoukball
le 16
GRATUIT

Parc des
Naudières
le 17

Acroclime
le 18

CLUEDO Géant
le 25
GRATUIT

Paintball
Interco
le 26

AOÛT

Escapade Combiné
Indian Forest / O'gliss
les 1 et 2

Téléski
nautique
le 23

Parc Astérix
le 28

Soirée
famille

Et sur place: Rallye Photo, challenges cuisine, Biathlon d'été,
ateliers (bracelets brésiliens, déco mugs, vidéo, slam, impro), jeux de société...

LE PLAN CANICULE

Les personnes âgées, isolées ou handicapées dont la fragilité se trouverait aggravée durant une canicule, sont invitées à s'inscrire dès à présent sur le registre nominatif du CCAS pour bénéficier de toute l'aide nécessaire en cas de forte chaleur.

Dans le cadre du plan canicule national, le maire est tenu d'instituer une liste des personnes âgées, isolées ou handicapées résidant sur la commune et qui en font la demande :

- personnes âgées de 65 ans et plus,
- personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- personnes adultes handicapées résidant à leur domicile.

Pourquoi s'inscrire sur le registre du plan canicule ?

En cas de déclenchement du plan canicule par le préfet, le CCAS mettra en place des mesures spécifiques pour apporter aux bénéficiaires conseils et assistance. Il prendra contact avec les personnes inscrites pour s'assurer que tout va bien et proposera une visite à domicile si nécessaire.

La mise en place du plan canicule est l'affaire de tous

Soyons attentifs et faisons preuve de solidarité
Il y a toujours autour de nous une personne isolée

Vague de chaleur : les recommandations du ministère

Le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes rappellent que le plate-forme téléphonique « Canicule info service » est accessible au **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe du lundi au samedi de 8 heures à 20 heures)

Le ministère fait également le point sur ce qu'il faut savoir en cas de canicule :

- Boire régulièrement de l'eau
- Mouiller son corps et se ventiler
- Manger fruits et légumes crus de préférence
- Repos pendant les heures les plus chaudes
- Activité physique limitée
- Prendre des habits amples, légers et clairs
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Si besoin les numéros d'urgence à contacter :

- le 15 (Samu)
- Le 18 (Pompier)
- Le 112 (numéro d'urgence unique européen)

A noter que le plan canicule comporte 4 niveaux :

- Niveau 1 (vigilance verte) veille saisonnière activée du 1er juin au 31 août
- Niveau 2 (vigilance jaune) avertissement chaleur en cas de probabilité importante de passage en vigilance orange dans les jours qui suivent
- Niveau 3 (vigilance orange) alerte canicule déclenchée par les préfets de département en lien avec les Agences régionales de santé(ARS)
- Niveau 4 (vigilance rouge) mobilisation maximale

N'HESITEZ PAS A COMPLETER LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET LE RETOURNER EN MAIRIE



FORUM



DES

ASSOCIATIONS

SAMEDI 1^{er} SEPTEMBRE 2018



PETIT MARS

de 14h à 18h

Salle Molière

Complexe Fernand SASTRE

Organisé par la Municipalité



PLUi

La troisième phase du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) va bientôt s'achever. Après le diagnostic en 2015 puis le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) en 2017, ce troisième temps concernait la définition du zonage et l'écriture du règlement. Des réunions publiques de présentation de ce projet de zonage et de règlement se sont déroulées en mai et juin dernier regroupant plusieurs centaines d'habitants d'Erdre et Gesvres. A noter que le support présenté lors de ces réunions est disponible sur le site de la CCEG.



Dans le courant de l'automne le projet de PLUi sera arrêté. C'est-à-dire l'ensemble du document sera figé pour pouvoir être présenté d'abord aux personnes publiques associées (Etat, chambres consulaires...) puis aux habitants lors de l'enquête publique au printemps 2019.

Cela signifie qu'à partir de l'arrêt du PLUi ce document pourra avoir une influence sur les réponses que nous formulerons à vos demandes d'urbanisme.

Il faut rappeler qu'un certificat d'urbanisme octroyé avant l'arrêt du PLUi n'a qu'une valeur informative et ne préjuge pas des droits à construire sur un terrain. En effet il sera possible pour la commune d'avoir recours au sursis à statuer en cas de dépôt d'un permis après l'arrêt du PLUi si le projet va à l'encontre des futures règles d'urbanisme du PLUi.

Toutefois, pour des déclarations préalables avec une division autorisée, pour des permis d'aménager ou de construire déjà autorisés, les droits resteront acquis suivant les délais habituels.



STOP AUX INCIVILITÉS DE VOISINAGE !

RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX BRUITS DE VOISINAGE

Toute personne physique susceptible de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou de vibrations transmises, doit interrompre ses travaux entre 20h et 7h et toute la journée les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente et en période de récoltes pour les activités agricoles

INTERDICTION DES FEUX POUR TOUS LES DÉCHETS Y COMPRIS LES DÉCHETS VERTS

Le brûlage des déchets est interdit partout en France pour des raisons de nuisances, de risques et de pollution. Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€.

GÉRER AU MIEUX SES DÉCHETS VERTS

En jardinant, vous produisez des déchets verts dont vous ne savez que faire. Vous en avez assez de devoir vous rendre à la déchetterie chaque fois que vous avez tondu votre pelouse ou coupé votre haie (12 trajets en moyenne par an). En parallèle, vous rêvez d'un jardin plus vert sans utiliser de pesticides. Des solutions existent.

Qu'entend-on par déchets verts ?

Les principaux déchets verts recyclables dans le jardin sont :

- Les tontes de gazon.
- Les feuilles fanées.
- Les feuilles mortes.
- Les tailles de haies.
- Les herbes indésirables et non grainées.



1^{ère} technique : le compostage

Le compostage en tas permet de composter les volumes importants de déchets verts (tontes de pelouse, feuilles mortes, ...).

2^{ème} technique : le mulching

Qu'est-ce que le mulching ?

Le mulching permet le recyclage sur place des tontes de pelouses. Cette technique évite le ramassage puis la gestion des tas d'herbe.

Comment procéder ?

Vous devez disposer d'une tondeuse mulching ou recycleuse disposant d'une lame hélicoïdale qui permet de broyer finement l'herbe et donc de la laisser sur place.

Comment faire quand sa tondeuse n'est pas équipée d'un système de mulching ?

Des kits adaptables sur certaines tondeuses existent. Vous les retrouverez en vente dans les magasins de motoculture pour 80€ environ.

Quels sont les avantages du mulching ?

- Il permet de fertiliser le sol : l'herbe étant composée à 90% d'eau, sa dégradation s'opère naturellement et permet de nourrir le sol.
- Il protège le sol de la chaleur et du soleil en été et du froid en hiver.

Existe-t-il une astuce pour réussir au mieux son mulching ?

Oui... tondre de façon plus régulière.

3^{ème} technique : le paillage

Qu'est-ce que le paillage ?

Le paillage est une technique qui consiste à recouvrir le sol de matériaux organiques, minéraux pour le nourrir et/ou le protéger.

Quels sont les avantages du paillage ?

- Vous limitez la croissance des mauvaises herbes et vous vous épargnez donc les corvées de désherbages.
- Vous limitez les arrosages en diminuant l'évaporation de la terre.
- Vous offrez un gîte aux nombreux vers et insectes très utiles pour votre jardin.
- Vous participez, en hiver, à la protection contre le gel de vos plantes.

Comment réaliser son paillage ?

Le paillage varie selon la nature des déchets verts.

- Tontes de gazon : nous vous conseillons de les faire sécher pendant un jour ou deux au soleil avant leur ramassage et de ne pas les épandre en couches trop épaisses.
- Feuilles mortes : elles sont idéales pour le paillage de vos haies ainsi que de vos massifs arbustifs. Pour éviter leur éparpillement par le vent ou les oiseaux, nous vous conseillons de les recouvrir de déchets secs broyés.
- Déchets du jardin broyés : la plupart des déchets un peu secs ou fermes du jardin, peuvent être réutilisés comme paillis une fois broyés. Vous pouvez les utiliser en fines couches dans votre potager, au pied des arbustes, des haies ou des massifs floraux vivaces.

4^{ème} technique : le broyage des végétaux

Qu'est-ce que le broyage ?

Le broyage consiste à réduire en copeaux les branchages de tailles.

Quels sont les avantages du broyat ?

Le broyat permet de :

- Fabriquer un paillage naturel.
- Produire du structurant pour le compost
- Comment réaliser son broyage ?
- En utilisant une tondeuse : étalez les petits branchages (jusqu'à 1 cm de diamètre) sur le gazon et passez la tondeuse dessus.
- En utilisant un broyeur pour les déchets verts de diamètre plus important.

PORTES OUVERTES LANGUES ET INFORMATIQUE

Se former, se cultiver...tout au long de la vie

Les journées PORTES OUVERTES du centre Polyglotte se dérouleront les **vendredi 7 septembre de 15h à 19 h et samedi 8 septembre de 10h à 13 h.**

Les formateurs accueilleront et renseigneront le public qui pourra passer le test d'évaluation de départ permettant la constitution de groupes de niveau.

Le centre propose des cours pour adultes en **Anglais, Allemand, Breton, Espagnol, Italien, Russe.** Les cycles ont lieu en journée ou en soirée du lundi au samedi matin.

Plusieurs formules sont proposées : 50 heures en groupes de 10 participants maximum, cycles en groupe restreints, séances individuelles...

Le **Kids' club** propose des activités en anglais aux enfants à partir de 6 ans le mercredi après-midi ou sous forme de stages avec Adina, formatrice anglaise.

Intéressé par la Langue des Signes Française, faites-vous connaître, des sessions de **LSF** sont également envisagées.

Prestataire de formation professionnelle depuis 1991, le centre Polyglotte est habilité à passer des conventions permettant la prise en charge de ses formations dans le cadre du **DIF/CPF** ou du plan de formation de l'entreprise. Attention les heures DIF sont utilisables avant le 1er janvier 2020, après elles seront perdues.

Bien que référencé par les OPCA, compte tenu des délais d'étude des dossiers, il est conseillé de monter le dossier le plus tôt possible pour obtenir le financement. Certaines certifications comme le TOEIC, TOEIC Bridge ou les Tests BRIGHT LANGUAGE sont passés sur place à Nort sur Erdre à l'issue des formations.

L'association met à disposition de ses adhérents une bibliothèque et vidéothèque, organise des **activités culturelles** en lien avec son activité, comme le Festival de films en VO sous titrée qui se déroule en mars avec le cinéma Paradiso de Nort sur Erdre et le Générique à Héric.

Coté **Informatique**, Polyglotte propose une palette de formations: parcours à l'année pour les débutants, prise en main de l'ordinateur, recherche sur Internet, messagerie électronique, gestion des photos, utilisation de la tablette numérique. Les modules informatiques sont élaborés en fonction des besoins en groupe de 4 à 6 participants.

Renseignements :

POLYGLOTTE 2 Bis Place du Champ de Foire 44390
NORT SUR ERDRE
02 40 72 12 71
contact@centre-polyglotte.eu
www.centre-polyglotte.eu

TAÏ CHI MARSISIEN



VIET TAÏ CHI - QI GONG

Une séance de Viet Tai Chi et Qi Gong est un moment pour soi au sein d'un groupe. Se pratiquant dans la bonne humeur, en respectant le rythme de chacun et ses possibilités physiques loin de tout esprit de compétition, la pratique du Viet Tai Chi et Qi Gong permet d'apporter calme et détente. Etre à l'écoute de son corps, être conscient de sa respiration ne présente aucune contre-indication :



TOUT LE MONDE PEUT DONC PRATIQUER le Viet Tai Chi et le Qi Gong

Activités physiques basées sur un travail de coordination et d'équilibre excellent à tout âge, le Viet Tai Chi et le Qi Gong sont un ensemble de mouvements corporels et de techniques qui accroissent l'énergie interne, cette qualité de concentration permettant de diminuer le stress. Toutes ces pratiques, liées à la respiration énergétique apportent ainsi détente et bien être.

Chaque cours se compose en trois temps :

- Echauffement, prise de conscience de son corps et de sa respiration
- Pratique d'enchaînements
- Relaxation

Les séances ont lieu le mercredi soir de 19h15 à 20h30 salle Millepied au complexe sportif Fernand Sastre.

Il est bien sûr possible de venir voir ou d'essayer de pratiquer ces disciplines pendant le mois de septembre avant de souscrire une adhésion pour l'année.

Contact : Claudine LE GAC 02 40 72 70 76

CLUB DE LA BONNE HUMEUR



Spectacle Anthony FRAYSSE

Il a eu lieu le jeudi 3 mai au Piano'cktail de Bouguenais. Ce jeune garçon (22 ans) a séduit son public par ses talents d'auteur, compositeur, interprète et musicien (il joue de la trompette et du piano) reprenant des succès de Piaf, Aznavour, Ferrat, Hallyday, Sardou..., puis privilégiant les beaux textes des chanteurs de la jeune génération comme Amir, Benabar, Calogéro, Lemarchal et enfin, interprétant plusieurs chansons de sa composition. Les spectateurs ont été ravis de pouvoir échanger quelques mots avec lui à la fin du concert. Bravo à ce jeune artiste.

Randonnée dans la Baie du Mont St-Michel

Jeudi 17 mai, nous nous sommes rendus au Bec d'Andaine à Genêt pour une traversée découverte dans la Baie avec arrivée au Mont St-Michel vers 16h00. Le guide nous a dévoilé tous les secrets de la baie : la faune, la flore, les lumières, les reflets, les dangers adaptés à ce milieu sans cesse en mouvement et divers selon les jours et les saisons. Il a su nous captiver par ses anecdotes et nous faire rêver par ses récits de légende. De plus, le soleil était au rendez-vous. La journée s'est terminée par un moment convivial : dîner au restaurant.

Voyage Ardèche, Provence et Camargue

Du 16 au 22 septembre, nous irons en Ardèche, Provence et Camargue au prix de 650 €. Il est encore possible de s'inscrire. Si vous êtes intéressés, contacter Joseph Cahier au 06 50 81 90 74.

Programme 2e semestre 2018

- En septembre, voyage en Ardèche, Provence et Camargue
- Samedi 29 septembre : concours de belote
- Début octobre : Semaine Bleue en collaboration avec la municipalité
- Jeudi 8 novembre : journée à thème (Repas espagnol)
- Mardi 11 décembre : repas de Noël

LA GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN SENIORS

Pratiquer une activité physique régulière, c'est une façon de conserver sa forme.

Des exercices d'équilibre, d'assouplissement, de mémoire nous sont proposés par Isabelle, notre dynamique monitrice.

Les cours ont lieu chaque lundi après-midi à la salle de Musique, rue de Nantes : de 15h45 à 16h45.

Il n'est pas nécessaire d'être en retraite, si vos horaires vous les permettent vous pouvez rejoindre le groupe.

Le coût est de 108 euros environ pour 33 séances.

Les cours reprendront vers la mi-septembre.

Contact :

Liliane BLAUDEAU
Tél : 02.40.72.79.64

REPAS Téléthon

Vendredi 9 novembre 2018 - 20h
Restaurant le Saint Laurent - PETIT MARS
avec la participation de Stéphane MARION

Deux associations de restaurateurs régionaux installent leurs fourneaux à Petit Mars

25€
au profit du Téléthon
apéritif compris
(prix non compris)

« Les Toqués du Goût » et
« Les Fous d'cuisine »

Réservations :
Permanences Mairie de 10h à 12h : Samedi 13, 20 et 27 octobre
Dominique GUELLIER : 06.46.55.38.48
Béatrice GUILLOU : 06.77.39.90.41



Bienvenue ! Erdre, Canal, Forêt, trois territoires réunis, trois atmosphères, un charme fou ! Venez vivre de nouvelles expériences, à côté de chez vous !

Balades, patrimoine, culture, détente, il y en a pour tous les goûts. Vous trouverez forcément la recette pour des vacances inoubliables ! Pour les passionnés de randonnées, c'est plus de 550 km de sentiers qui vous attendent, à travers le bocage, au sommet d'un teruil ou en plein cœur de la forêt du Gâvre ! A vous l'Erdre et le Canal de Nantes à Brest pour de formidables balades en bateaux, des activités nautiques 100% adrénaline ou des itinéraires vélos pour tous les niveaux.

Pour ceux qui aiment sortir, découvrir ou faire la fête, vous trouverez ici de quoi remplir votre agenda tout au long de l'année.

Sans oublier l'accueil chaleureux de nos commerçants, les délicieuses spécialités, nos animations... Aux portes de Nantes et de Rennes, le Pays Erdre Canal Forêt constitue une destination idéale en toute saison, que ce soit pour une semaine, un week-end ou simplement une journée.

Bonne visite pleine de petits bonheurs grandeur nature !

www.erdrecanalforet.fr

Carte d'identité du Pays

- 23 communes - Plus de 94 000 habitants, un territoire de près de 990 km²
- 2 grands axes de circulation : N137 Axe Nantes/Rennes, N171 Axe Laval/Saint-Nazaire
- 3 gares de tram-train : 3 gares à Sucé-sur-Erdre, Nort-sur-Erdre et Abbaretz
- 4 espaces naturels sensibles du département : Marais de Mazerolles, Tourbières de Logné, Etang de Clégreuc, Mine d'Abbaretz
- 1 forêt domaniale à La Gâvre de 4500 hectares
- Plus de 40 km de voies navigables sur l'Erdre entre Sucé-sur-Erdre et Nort-sur-Erdre et sur le Canal de Nantes à Brest entre Quihex et Blain.
- 3 ports de plaisance : Sucé-sur-Erdre, Nort-sur-Erdre et Blain
- Une dizaine de sites ouverts à la visite : musées, châteaux, moulins...
- 1 itinéraire à vélo européen : la Vélodyssée

COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES : CET ÉTÉ, ILS TRAVAILLENT POUR VOUS !



Ils ont entre 16 et 18 ans, et vont se lancer dans l'aventure de la création d'entreprise cet été. Organisés sous forme de coopérative et accompagnés par la Communauté de Communes, ces jeunes vont proposer tout l'été leurs services aux entreprises, associations, collectivités et particuliers. Une approche ludique et concrète de l'entreprise pour développer l'esprit d'initiative, l'autonomie, le travail en groupe... et si ça peut rendre service en plus !

Une expérience concluante en 2017

Ce projet de Coopérative Jeunesse de Services est impulsé par la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres dans le cadre de ses actions en faveur de l'emploi des jeunes en partenariat avec l'Ouvre Boîtes 44. Fonctionnant comme une entreprise, ce sont les jeunes qui définissent leur offre de services, gèrent leur communication, les devis, les factures, les plannings, les chantiers, la rémunération... En bref, ils s'occupent de tout, en toute autonomie. Pour ce faire, ils sont soutenus et accompagnés par un comité local dans lequel on retrouve également le Conseil Départemental, la Mission Locale, le Conseil de développement, le club d'entreprises et l'AJICO.

En 2017, 13 jeunes ont participé à l'aventure. Ils ont assuré 47 chantiers différents, et dégagé un chiffre d'affaires de 8 690 € hors taxes, ce qui en a fait la première coopérative de services dans le département !

Prêt à répondre à tous vos besoins et petits travaux

Polyvalence et adaptation, voici leurs maître-mots. Du 2 juillet au 31 août, l'équipe est mobilisée pour répondre à toutes vos demandes, des petits travaux de bricolage à la garde d'enfant, en passant par le nettoyage de voitures, la tonte de pelouse, l'archivage, les déménagements...

Contactez la Coopérative
et demandez un devis au
02 40 72 10 85
par mail cjs@cceg.fr

SERVICES MUNICIPAUX

Mairie ☎ 02 40 72 77 16 ✉ mairie@petitmars.fr

- Lundi - Mercredi - Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
 - Mardi - Vendredi - Samedi de 9h à 12h
- Fermée tous les après-midi du 9 juillet au 24 août inclus

Urbanisme ☎ 02 40 72 76 75

- Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi de 9h à 12h

Bibliothèque ☎ 02 51 12 67 96

- Ouverture aux horaires habituels jusqu'au 20 juillet inclus les mercredis de 10h30 à 12h / les mercredis et vendredis de 16h15 à 18h30 / les samedis de 10h à 12h.
- Fermée du 21 juillet au 4 août inclus
Réouverture le 8 août 10h30-12h30 / 16h15 à 18h30.
Fermée les 10 et 11 août
Réouverture aux horaires habituels le 17 août.

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Halte d'enfants « Galipette » ☎ 02 51 12 67 19

- Lundi de 9h à 12h seulement jusqu'au 19 juillet.
 - Mardi - Jeudi - Vendredi de 9h à 17h
- Fermée du 19 juillet au 03 septembre inclus.
Portes Ouvertes le mardi 4 septembre 9h-12h.
Réouverture le jeudi 6 septembre.

Relais Assistantes Maternelles ☎ 06 73 22 00 76

✉ ram@petitmars.fr

- Lundi de 13h30 à 18h
 - Jeudi de 8h à 12h00
 - Samedi (jour impair) de 8h à 11h30
- Fermeture du 12 juillet au 4 août inclus.

Ecole Guy De Maupassant ☎ 02 40 72 77 92

Ecole Ste Marie ☎ 02 40 72 75 13

Accueil Périscolaire ☎ 06 78 37 64 73

Centre de loisirs sans hébergement ☎ 06 16 03 17 96

Local jeunes ☎ 06 16 03 17 93

Fermé du 4 au 19 août inclus.

Consultations des Nourrissons ☎ 02 40 29 54 35

Les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis de chaque mois l'après-midi uniquement sur rendez-vous

Permanence Puéricultrice ☎ 02 40 29 54 35

Tous les jeudis matin uniquement sur Rendez-vous

SERVICE SANTÉ

En cas d'urgence appeler le Samu ☎ 15

Pharmacie de garde ☎ 3237

Sapeurs-pompiers ☎ 18 ou 112 à partir d'un portable
Gendarmerie ☎ 17

Assistantes sociales Centre social ☎ 02 40 29 54 35

• Infirmière libérale ☎ 07 83 50 50 60 - Guiho Magalie

📍 6 ruelle du four

• Centre de Soins Infirmiers ☎ 02 40 77 43 93

37 rue de Nantes 44110 PETIT MARS

✉ acsime@laposte.net

PERMANENCES DES ÉLUS

(Uniquement sur rendez-vous)

Maire de Petit Mars : M. BESNIER

Conseillers départementaux :

M. BESNIER et Mme CORDIER

Merci de prendre RDV à la mairie de Petit Mars au ☎ 02 40 72 77 16

Mme Jocelyne VIEL (**Adjointe aux affaires sociales**) :
Permanence à la mairie, rue de L'Egretière, le 1^{er} vendredi de chaque mois. Merci de prendre RDV à la mairie de Petit Mars au ☎ 02 40 72 77 16

Députée : Mme EL HAIRY, députée de la 5^{ème} circonscription de Loire Atlantique

📍 318 route de St Joseph 44300 NANTES

☎ 09 62 57 69 09 ✉ cabinet@elhairy.fr

ENVIRONNEMENT

Ramassage des ordures ménagères et emballages (sacs jaunes)

- Les lundis semaines impaires : les 16 et 30 juillet ainsi que les 13 et 27 août

Déchèterie « Les Dureaux » 06 14 14 77 49

- Lundi - Mercredi - Vendredi de 14h à 18h00
- Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h00

Collecte Ferraille à la déchèterie « Les Dureaux »

Le mercredi 18 juillet et le samedi 18 août

CCEG service « déchets » ☎ 08 10 05 10 20

✉ dechets@cceg.fr www.trivolution.fr

SERVICES EXTÉRIEURS

Maison de l'emploi et de la formation

📍 2 place du Champ de Foire à Nort-sur-Erdre

☎ 02 40 72 15 40

- Lundi à jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
- Vendredi de 8h30 à 12h

POLE EMPLOI : 📍 1 allée des Citronniers - 44000 Nantes
☎ 3949

ANCRE 📍 2 place du Champ de Foire à Nort-sur-Erdre
☎ 02 40 29 57 60

Service de Travail Social CAF : Nathalie Moriceau, conseillère en Economie Sociale et Familiale.

Relais CAF de BLAIN ☎ 02 44 75 00 02 Accueil sur rdv à
📍 Nort sur Erdre, Grandchamp des Fontaines et Blain

CORRESPONDANTS DE PRESSE

Presse Océan

Mme Annabelle PECHET ☎ 02 28 24 92 14

✉ la.vie.est.belle@orange.fr

Ouest France

Régis PICARD ☎ 06 66 13 07 86

✉ regispicard@aliceadsl.fr

PETIT MARS, DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE

groupe majoritaire

Les travaux de l'aménagement du bourg viennent de démarrer. Ce projet n'est pas seulement celui des élus, il a été co-construit avec un certain nombre d'habitants, de commerçants, de représentants d'associations qui ont participé au groupe de travail mis en place.

Comme nous l'avions annoncé dans notre profession de foi en 2014, nous avons souhaité associer la population aux projets que nous souhaitons mettre en place.

En plus de l'aménagement du bourg, ce fut le cas pour la création du monument aux morts avec les anciens combattants, le transfert du calvaire avec les membres de la paroisse, l'aire de jeux du Dareau avec parents et assistantes maternelles. Idem pour le dossier PACMA (Plan d'Actions Communales pour les Mobilités Actives) avec habitants, scolaires, parents membres d'associations qui ont participé aux différentes réunions thématiques organisées. Chacun a pu y donner sa vision de la mobilité sur notre commune. Des riverains ont aussi été sollicités pour le nom des rues dans certains hameaux dans le cadre de la numérotation des villages. On peut enfin ajouter les commissions ouvertes aux extras en particulier celles concernant l'enfance/jeunesse et le scolaire.

C'est au final plus d'une centaine d'entre vous qui à un moment donné ont participé aux différentes concertations organisées. Soyez remerciés pour ce temps donné à notre collectivité.

Nous aurons à coup sûr encore, d'ici la fin du mandat, l'occasion de vous solliciter pour de nouveaux projets. C'est d'ailleurs déjà le cas avec l'élaboration du nouveau PEDT (Projet Educatif De Territoire), où celles et ceux qui travaillent auprès des enfants (associations de parents, structures municipales liées à l'enfance, les deux écoles) travaillent avec les élus pour définir un projet éducatif commun à tous les enfants de la commune.

Jean-Luc BESNIER, Jocelyne VIEL, Chrystophe PABOIS, Aurélie CLOUET, Jean-Michel MORICE, Magali RIVIERE, Pascal LE GREVESE, Patricia FOUCHARD, Marie-France CHEVILLARD, Patrick VERMET, Béatrice GUILLOU, Hubert LEBOT, Marianne FOUCHARD, Ludovic DELONGLEE, Sophie SAFFRE, Francis SIMON, Jeanne-Marie HERVY, Jacques LESENNE, Geneviève JUVIN

AGIR ENSEMBLE POUR PETIT MARS

groupe minoritaire

Des travaux importants vont démarrer au deuxième semestre 2018

- Travaux de requalification de la mairie
- Travaux d'aménagement du bourg.

Différents articles et réunions ont présenté ces travaux. Ils visent à agrandir, embellir et ajouter de la sécurité.

La commune est un lieu de vie, un lieu où cohabitent toutes les générations.

Aussi nous devons nous poser la question :

Qu'est-ce qui va permettre aux différentes parties de la population présente et aux nouveaux arrivants, des plus jeunes aux plus âgés de trouver des repères pour se construire, un lieu ouvert pour s'établir et un espace de services pour accompagner ceux qui en ont besoin ?

Une réflexion sur le Vivre ensemble est nécessaire :

Lors de l'installation des caméras sur la commune, nous avons demandé à ce qu'une réflexion sur une politique de prévention soit mise en route et nous souhaitons que les habitants y soient associés, avec l'idée que la prévention pourrait réduire le besoin de répression.

L'exigence du tout numérique qui se déploie sur tout le pays peut mettre des personnes en difficulté. La commune est le premier interlocuteur pour les habitants, et nous sommes persuadés de la nécessité d'un accompagnement pour les personnes les plus éloignées de cette évolution.

Là encore nous pensons que cela doit s'organiser soit au niveau de la commune, soit au niveau de la communauté de communes, en s'appuyant sur les compétences existantes et en s'inspirant des expérimentations déjà en cours

Mettre en route une réflexion sur le Vivre ensemble c'est aussi aller à la rencontre, écouter, ceux qui contribuent à animer la vie de la commune telles que les associations qui sont sources d'animations et d'initiatives nouvelles.

Nadine GOUELLO, Thierry LARCHER, Christian MAHEUX, Régine MONDAIN

Pour nous joindre : agir.petit.mars@free.fr

AGENDA

A partir du jeudi 23 août
Retrait des cartes
de transports scolaires,
Mairie

Vendredi 31 août
Les Rendez-vous de l'Erdre,
Passage des bateaux 10h30,
suivi d'un concert, 11h30 et
14h30, Port de la Rivière

Samedi 1^{er} septembre
Forum des Associations,
14h - 18h,
Salle Molière

Samedi 1^{er} septembre
Petit dej' des
Nouveaux Arrivants,
10h30, Salle Bleue

Voici quelques informations pour passer un très bon été à Petit Mars : Attention aux horaires d'été et fermetures estivales des services municipaux !

- LA MAIRIE sera **fermée tous les après midi du lundi 09 juillet au vendredi 24 août inclus.**
- LA BIBLIOTHÈQUE est ouverte aux horaires habituels jusqu'au vendredi 20 juillet inclus. Elle sera fermée du samedi 21 juillet au samedi 4 août inclus. Réouverture le mercredi 8 août. **Fermeture le vendredi 10 et samedi 11 août.** Réouverture aux horaires habituels à partir du vendredi 17 août.

Il est possible d'emprunter deux livres en plus par carte du 1er juillet au 31 août pour une durée plus longue, si besoin de 4 à 5 semaines.
- LA HÂLTE D'ENFANTS GALIPETTE sera **fermée du jeudi 19 juillet au soir au lundi 3 septembre.** Portes ouvertes le mardi 4 septembre de 9h à 12h et réouverture le jeudi 6 septembre.
- LE RAM sera **fermé du 12 juillet au 4 août inclus.**
- Pour petits et grands, une promenade au plan d'eau du Tertre Rouge (attention: baignade interdite) avec son aire de jeu, son parcours sportif, son arboretum et ses tables de pique nique vous permettront de passer de beaux après-midi.
- Pour les ados de 12 à 18 ans, LE LOCAL JEUNES propose de **multiples activités et sorties du lundi au vendredi de 14h à 19h.** Inscriptions à tout moment. **Fermeture du 4 au 19 août inclus.**
- Pour se promener, découvrez Petit Mars et ses sentiers de randonnée sur **petitmars.fr.**

BON ÉTÉ ET TRÈS BONNES VACANCES À TOUS !

Accédez
au site internet
en flashant ce code



Prochain Petit-Mars Magazine : parution à partir du jeudi 6 septembre.
Date limite de dépôt des articles et des infos-agenda : vendredi 3 août.
Ils doivent être envoyés à **communication@petitmars.fr** ou déposés en
mairie.